

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)

Siège Social : 13, rue Ibn AbiDhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1. Objet

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » se doit de réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **SOTIPAPIER informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue** d'une Assemblée Spéciale réunissant les actionnaires minoritaires qui sera convoquée dans ce sens par un communiqué de presse.

Par ailleurs, la société **SOTIPAPIER informe ses actionnaires que la ratification de cette élection aura lieu lors de la tenue** d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée dans ce sens par un communiqué de presse, à la suite de la tenue de l'Assemblée Spéciale réunissant les actionnaires minoritaires susmentionnée.

2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre une personne physique qui jouit de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans la gestion d'une Business Unit ;
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital social de SOTIPAPIER ne dépassant pas 0,5 % ;
- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société SOTIPAPIER, ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de SOTIPAPIER ;

- Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que SOTIPAPIER ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle SOTIPAPIER détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de SOTIPAPIER, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec SOTIPAPIER ou d'une société concurrente ;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de SOTIPAPIER ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ; et
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Par ailleurs, ne peuvent être candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ; et
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société SOTIPAPIER et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe 1*) ;
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (*Annexe 2*) ;
- Une attestation du nombre d'actions détenues par le candidat justifiant le taux de participation dans le capital social de SOTIPAPIER. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par Tunisie Clearing, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de SOTIPAPIER, sis au 5, rue du Yen, les Jardins du Lac II, 1053, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Une attestation de situation fiscale ; et
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

4. Date limite de dépôt de candidatures

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de **SOTIPAPIER** et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société **SOTIPAPIER** situé au 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie, au plus tard le 29 juin 2020 (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.
- Ledit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Spéciale, dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement, parmi la liste des candidats retenus.

La ratification de cette élection aura lieu lors de la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (suivant la tenue de l'Assemblée Générale Spéciale), dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom :

N° CIN :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat :

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :
Nom et Prénom :
N° CIN :
Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « SOTIPAPIER »,

Déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature ;
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature ; et
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.